



## Commission des solidarités

### 424 - Placement familial et accueil par les tiers dignes de confiance

#### Propositions financières Budget Primitif 2012

#### Rapport n° CG/2011/136

##### Résumé :

Le Département est l'employeur de 431 assistants familiaux chargés d'accueillir des enfants confiés au Président.

A ce titre, le Département prend en charge le versement des salaires et différentes allocations destinées à compenser les charges d'entretien au bénéfice de l'enfant.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	23 004 000,00 €
	<i>TOTAL</i>	23 004 000,00 €

#### 4241 – Assistantes familiales

La hausse des crédits du BP 2012 par rapport au BP 2011 permet de tenir compte :

- De l'impact de l'augmentation prévisionnelle du SMIC : + 1,5%
- Du recrutement de 2 assistants familiaux supplémentaires.

Pour information, un protocole d'accord relatif à la profession d'assistant familial, applicable sur les années 2012, 2013, 2014, est actuellement à l'étude.

#### 4242 – Tiers dignes de confiance

Une des alternatives à l'accueil en collectivité ou au placement familial consiste à confier un enfant à une personne en qualité de tiers digne de confiance. Cette désignation intervient sur ordonnance judiciaire et ouvre droit à une indemnité moyenne de 430€ versée par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le nombre de placements chez un tiers digne de confiance est de 192 enfants actuellement.

### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

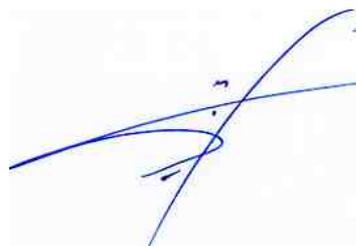
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4241	Assistantes familiales	22 000 000,00 €	22 004 000,00 €
4242	Tiers dignes de confiance	1 100 000,00 €	1 000 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL